CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 mars 2022

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. C. MACIAS-ADICEOM. A. GOBERT. B. BAUTOU. C. CHAUVITEAU. E. PONS. M. DIAW. M. RIEUTORD. R. ALLEXANT.

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES 11 JANVIER ET 8 FÉVRIER 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil approuve à l'unanimité les comptes rendus des réunions des 11 janvier et 8 février 2023.

2. LOCATION PLACES DE PARKING.

Suite à l'acquisition du bâtiment Cruz par la commune, le Conseil s'était prononcé pour l'utilisation de ce local en parking fermé, dans l'attente d'un projet d'aménagement définitif.

La capacité de ce parking est de 5 places pour des voitures et de 2 pour des motos.

Le tarif mensuel de la location est fixé à 50 euros pour les voitures et 30 euros pour les motos.

Le conseil approuve à l'unanimité la location de places de parking au tarif mensuel de 50€ (voitures) et 30€ (motos).

3. RÉFLEXION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023.

L'examen du compte administratif permet de constater :

- Pour les résultats de l'exercice précédent un excédent de 91352€ pour le fonctionnement et 94334€ pour l'investissement.
- Une augmentation des charges notamment de personnel et d'électricité.

Dans ce contexte le conseil est invité à mener une réflexion sur le taux des taxes à appliquer pour 2023.

Le vote du budget primitif et des taxes locales aura lieu lors de la prochaine réunion du conseil courant avril.

4. RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE.

La loi prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Dans ce cadre il est proposé au conseil d'approuver l'adhésion au service commun « Collège Référent Déontologue » proposé par le CDG34.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion.

5. **QUESTIONS DIVERSES.**

Projet aménagement Calvaire

La réponse à la demande de subvention au titre de la DETR (dotation de l'État destinée aux territoires ruraux) devrait être connue mi mai.

• Proposition de demande de subvention à la Région

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention à la Région pour les travaux d'aménagement du centre du village.

• Caution pour le prêt de matériel (tables et chaises)

Le conseil donne son accord de principe sur la mise en place d'un dépôt de caution pour le prêt de matériel. Le montant en sera fixé lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 30.